

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2020-04

Nombre de Membres

En exercice : 56
Quorum : 38
Présents : 20
Représentés : 10
Votants : 30
Excusés : 36
Invités : 5

Objet

Avis sur la demande
d'autorisation pour
l'irrigation agricole
2020 dans le Puy-de-
Dôme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

Reçu en Sous-
Préfecture de Riom
le :

La Commission Locale de l'Eau dûment convoquée s'est réunie à Ebreuil le vendredi 21 février 2020, sous la présidence de Monsieur Pascal Estier.

Date de la convocation : 7 février 2020

Présents : voir annexe

Céline BOISSON présente le dossier. Un seul agriculteur du bassin de la Sioule présente une demande pour la 6ème année consécutive : 2 points d'irrigation sur le Tyx.

En 2019 face à la sécheresse historique, des volumes records ont été prélevés bien que des restrictions ont été mises en place (tour d'eau avec -50% des prélèvements).

Un débat s'installe au sujet des retenues collinaires :

Charles SCHIETTAKATTE insiste sur la nécessité de mettre en place des retenues pour permettre l'irrigation des prairies et des cultures protéagineuses et maraichères (hors maïs).

Bernard DEVOUCOUX rappelle que cette année, avec 18 mois de sécheresse, les réserves étaient vides dès le début de saison estivale.

Jean-Claude GUILLON, représentant de la CCI 63, indique qu'il suit ce dossier « eau et foncier » à l'échelle du Puy-de-Dôme et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a ainsi découvert une position très singulière sur cette question en Loire Bretagne qui diffère de celle en Rhône Méditerranée et Adour Garonne. La création de retenues collinaires ne pose aucun problème sur Rhône Méditerranée et relativement peu sur Adour Garonne, contrairement à Loire Bretagne. Il rappelle que l'eau est un facteur de compétitivité et de résilience important pour nos territoires. Sa gestion doit impérativement prendre en compte une dimension multi-usages (AEP, agricole, industrie, loisirs) avec 2 grands objectifs : l'économie de la ressource (utiliser mieux ce dont on dispose et réduire les besoins) et créer de nouvelles ressources. Les possibilités de stockage complémentaires sont énormes sur la Sioule, l'Allier, ... Aujourd'hui, les têtes de bassin comme l'Allier avec Naussac ou la Loire avec Villerest ne doivent pas seulement être considérées comme une variable d'ajustement de la Loire à Nantes mais aussi comme des bassins avec leur propres besoins et enjeux. Dans le cadre de la révision du SDAGE, la CCI souhaite que la stratégie Loire Bretagne converge vers celle de Rhône Méditerranée pour 2 raisons : la 1ère avoir une équité entre les usagers à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes et la 2ème appliquer le principe de précaution.

Bertrand NICOLAS, représentant de la CA 63, partage entièrement ce point de vue. L'eau est nécessaire pour tous les types d'agriculture, y compris pour l'abreuvement

des troupeaux. Cette année, beaucoup d'exploitants ont puisé dans le réseau d'eau potable pour cause de sources tariées. Cette pratique n'est pas durable, il faut trouver des solutions alternatives : les réserves en sont une intéressante qui a l'avantage de pouvoir s'affranchir de l'irrégularité des ressources. A l'avenir, pour conserver de l'activité et de la vie sur le territoire, des réserves seront indispensables.

Pascal ESTIER rappelle que l'un des enjeux du SAGE est le partage de la ressource. Avec le changement climatique, le débat devra denouveau avoir lieu sur ce sujet avec l'ensemble des parties (agriculteur, tourisme, AEP, milieux, ...) pour trouver les bonnes solutions.

Gilles JOURNET rappelle que la question des retenues a été longtemps écartée mais en 10 ans, on observe quelque assouplissement.

Jean-Claude GUILLON insiste également sur l'importance de participer aux réflexions à l'échelle du bassin Loire Bretagne pour avoir une vision d'ensemble. En Loire Bretagne, tout est très découpé et les retours/échanges avec les acteurs locaux sont insuffisants, si bien que seuls ceux participant activement au SDAGE ont cette vision globale.

Cyril BESSAY de l'Agence de l'Eau LB apporte des précisions. Le comité de bassin compte 190 membre avec des représentants de toutes catégories. Sa position est très claire : si on stocke de l'eau sur un territoire, elle risque de manquer en aval. Il rappelle également que l'Agence de l'eau n'a pas vocation à faire de la loi. Elle apporte des aides financières. Concernant les retenues d'eau, les instructions gouvernementales, qui s'applique à toutes les agences, précise qu'elles sont finançables uniquement dans des zones déficitaires en eaux (ZRE). Le conseil d'administration de l'Agence Loire Bretagne se pose la question de l'intérêt de financer sur des fonds publics ce type de projet dont l'intérêt est d'ordre économique et/ou agricole. Par ailleurs, les retenues posent un bon nombre de problèmes (évaporation, dégradation de la qualité, réchauffement des eaux, ...).

Jean-Claude GUILLON rappelle toutefois qu'il n'est pas possible d'avoir des discriminations entre les territoires alors que la loi est la même pour tous. D'autre part, il considère que la création de réserve en amont ne prive en rien l'aval en citant notamment le barrage de Naussac qui participe activement au refroidissement des centrales nucléaires sur le cours moyen et inférieur de la Loire en maintenant l'étiage. La création de retenue est donc nécessaire pour les usages mais aussi pour les milieux en évitant les assecs (ex : barrage de la Sep sur la Morge).

Christian BAYET souligne la nécessité aussi de lâcher de l'eau pour les milieux aquatiques en cas de création de réserves.

Bertrand NICOLAS, Jean-Claude GUILLON acquiescent totalement. Une gestion globale est nécessaire.

Romain LEGRAND rappelle également que sous l'effet du changement climatique, un bon nombre de cours d'eau vont suivre le style méditerranéen avec des assecs prolongés en été. Des cours d'eau permanents vont progressivement devenir temporaires.

Pour clore ce débat, Pascal ESTIER propose de reprendre les éléments formulés lors du dernier avis.

Christian BAYET regrette que des réponses ne sont toujours pas apportées par la Chambre depuis 2015.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité :

- Regrettent que les recommandations formulées chaque année ne soient pas prise en compte.
- Considèrent toujours que le dossier fourni manque de précision. Pour chaque point de prélèvement, ni la nature des cultures, ni la période présumée d'irrigation ne sont présentées. Les impacts sur les milieux aquatiques restent très peu développés et ceux sur les autres usages non appréhendés.
- Considèrent que le dossier fourni manque de précision. Pour chaque point de prélèvement, ni la nature des cultures, ni la période présumée d'irrigation ne sont présentées. Les impacts sur les milieux aquatiques restent très peu développés et ceux sur les autres usages non appréhendés.
- Considèrent qu'il serait utile à la CLE, même si cela ne fait pas l'objet du présent dossier, de préciser la nature des ouvrages permettant le prélèvement et l'irrigation (seules les pompes mobiles sont précisées).
- Considèrent que les prélèvements sur le Tyx, étant prévus à priori en juin/juillet et donc généralement hors période d'étiage sévère, ne devraient pas être une cause du maintien du déclassement au bon état sur le Tyx (état moyen). Toutefois, la CLE rappelle que même en absence de prélèvement, le débit du Tyx à l'étiage est inférieur au débit réservé. Tout prélèvement sera donc impossible dès que le débit du cours d'eau sera inférieur à 66 l/s.
- Considèrent que le projet est compatible avec les objectifs du SAGE Sioule et notamment avec sa disposition D. 3.2.1 portant sur les économies d'eau. Les outils de maîtrise des apports d'irrigation comme IRRICONSEIL et IRRINOV répondent aux exigences du SAGE à condition que la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme veille à leur bonne mise en œuvre.

La CLE **EMET un avis favorable** aux demandes de prélèvements en eau superficielle pour l'irrigation dans le département du Puy-de-Dôme pour l'année 2020 avec **4 recommandations** :

- Préciser les impacts sur les milieux aquatiques (catégorie piscicole, zones à enjeux à proximité comme les frayères ou les zones humides...)
- Préciser les impacts sur les autres usages
- Poursuivre la démarche de définition des volumes maximums autorisés
- Préciser pour chaque point de prélèvement le volume maximum prélevés autorisés

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.
A Ebreuil.

Le Président de la CLE,
Pascal ESTIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM			REPRESENTANT	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR DE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•		
Monsieur	Yannick	LUCOT	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Madame	Caroline	BEVILLARD	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Jérémy	SAUTY	Conseil Départemental de la Creuse		•	
Monsieur	Laurent	DUMAS	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Pierrette	DAFIX-RAY	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Monsieur	Bernard	COULON	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	André	BIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	•		P. COULON
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)		•	
Monsieur	Joël	ACHARD	Mairie de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)		•	
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	•		
Madame	Janette	GIRAUD	Mairie de Saint-Pierre-le-Chastel (63)		•	
Monsieur	Pierre	FAURE	Mairie de Montfermy (63)		•	
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (63)	•		
Monsieur	Marc	GIDEL	Communauté de Communes du Pays de St-Eloy (63)	•		
Monsieur	Philippe	COULON	Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63)		•	
Madame	Estelle	GAZET	Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)		•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)		•	
Madame	Danièle	BENAYON	Mairie de Vicq (03)		•	
Monsieur	Pierre	A. TERITEHAU	Mairie d'Ebreuil(03)	•		B. COULON
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)	•		
Madame	Michelle	PARIS	Mairie de Chouvigny (03)		•	
Monsieur	Daniel	REBOUL	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		M. PARIS
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		G. LAPLANCHE
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles		•	
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble		•	
Monsieur	Aymeric	BONNIER	PNR des Volcans d'Auvergne		•	
Madame	Jocelyne	BOUQUET	EP Loire		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES						
Monsieur	Bertrand	NICOLAS	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		CA 03
Monsieur	Christophe	CHATET	Chambre d'Agriculture de l'Allier		•	
			Chambre Régionale d'Agriculture		•	
Monsieur	Jean-Claude	GUILLON	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Thierry	BOUTET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité	•		EDF
Monsieur	Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	Centre Régional de la Propriété Forestière	•		
Madame	Claire	MERCIER	Office de Tourisme des Combrailles		•	
Monsieur	Jacques	GILIBERT	Office de tourisme Val de Sioule		•	
Monsieur	Xavier	TABARANT	FRANE	•		
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	•		FD 03
Monsieur	Gérard	GUINOT	Fédération du Pêche de l'Allier		•	
Monsieur	Quentin	MARCON	LOGRAMI	•		
Monsieur	Gérard	QUENOT	UFC Que Choisir		•	
Monsieur	Sylvain	LECUNA	EDF Hydro centre	•		
Monsieur	Romain	LEGRAND	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	•		
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS						
			Préfecture de la Région Centre		•	
Monsieur	Franck	BOULANJON	Préfecture du Puy-de-Dôme		•	
			Sous-Préfecture de Vichy		•	
Madame	Anne-Flore	ALBIN	MISEN 23		•	
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		OFB
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03		•	
Monsieur	Luc	RENOU	DREAL Auvergne		•	Préfecture de Région
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	Agence Française pour la Biodiversité		•	
Monsieur	François	PENAUD	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		AFB
INVITES						
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier	•		
Monsieur	Cyril	BESSEY	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier	•		
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne	•		
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	•		